

Septembre 2017

Amélioration des délais dans le règlement des prestations lors de la retraite

COMMUNIQUÉ À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

Le Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers / paramédics et des services préhospitaliers d'urgence « RRTAP » s'est doté d'un nouveau processus qui **permettra de réduire considérablement le temps d'attente** pour le règlement des prestations lors de la retraite.

Ainsi, **à compter du 21 septembre 2017**, la nouvelle approche mise de l'avant vous permettra de recevoir, **dès le premier jour de votre retraite**, le versement de votre rente. Ce versement sera établi sur la base de l'estimé qui vous aura été transmis avant la date de votre retraite. Pour débiter le versement, votre demande de retraite devra être transmise à l'administrateur 3 mois avant le premier jour de votre retraite. Tous les autres documents requis devront être **transmis à l'administrateur au moins un mois avant** le début de votre retraite.

Le transfert des droits du volet à cotisation déterminée se fera également de façon accélérée. Un premier paiement sera fait dans la semaine suivant votre retraite, selon le solde connu à ce moment.

Enfin, **trois mois après le début de votre retraite**, l'administrateur ajustera le montant de votre rente pour tenir compte des dernières cotisations que vous aurez versées. Un montant spécial vous sera versé pour combler la différence entre la rente estimative que vous aurez reçue jusqu'à maintenant et la rente finale à la suite de l'ajustement des cotisations. Également, le paiement final de vos droits du volet à cotisation déterminée sera effectué.

Afin de vous prévaloir de cette option, nous vous invitons à consulter votre employeur. Celui-ci recevra d'ici au 21 septembre 2017 des instructions quant aux conditions d'éligibilité et à la procédure à suivre.

Vous avez des questions?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec notre personnel du Centre de contacts clients d'Aon Hewitt, par téléphone au **1 866 874-4069**, en semaine entre 8 h 30 et 17 h 00, ou par courriel au rrtap@aon.ca. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Aon Hewitt

ADMINISTRATEUR DU RRTAP

Site Internet : <https://www.aoncanada.com/RRTAP>